

NOË

Le magazine de One Voice

#103 MARS 2022



pour une éthique animale et planétaire

www.one-voice.fr

CIRQUES : l'incurie
des autorités

DELPHINARIUMS : les « soigneurs »
sont des dresseurs

ÉLEVAGE D'ANIMAUX SAUVAGES :
au cœur de la filière

Dossier

ERRANCE FÉLINE : LES OUBLIÉS



SUIVEZ ONE VOICE SUR
VIMEO, INSTAGRAM, FACEBOOK ET TWITTER

À LA UNE

Traqués, les chats errants sont obligés de se cacher pour survivre. Ouvrons les yeux de nos concitoyens sur la tragédie qu'ils vivent et redonnons-leur toute leur place au cœur de nos foyers et de nos vies !



DANS CE NUMÉRO

QUI-VIVE p.1

EN CAMPAGNE

Cirques : l'incurie des autorités p.2

« Soigneur » d'un jour au Marineland d'Antibes p.4

Nouveau recours pour Moana et Inouk p.5

Chasse : la justice nous donne raison p.6

Vérité sur les élevages d'animaux sauvages p.7

DOSSIER

Chats errants : les oubliés de la loi p.8

AGIR ENSEMBLE

Ils parlent de nous p.11

Toujours sur le qui-vive ! p.12

One Voice, siège social : BP 41 - 67065 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 35 67 30. **Département administratif et missions :** 7 place de la République - CS 20263 - 56007 Vannes Cedex - Tél. : 02 97 13 11 10 - Fax : 02 97 13 11 17 - info@one-voice.fr - www.one-voice.fr
Noé n°103 mars 2022. Directrice de publication : Muriel Arnal.
Rédactrices : Marie-Sophie Bazin, Sophie Dussaussois, Julia Mothé, Karine Sage. **Révision :** Meryl Pinque. **Graphisme et mise en page :** Marie Fournier. **Imprimeur :** Laplante (33). Imprimé avec encres végétales sur papier certifié PEFC 100 %. **Dépôt légal :** 1^{er} trimestre 2022. **Numéro d'ISSN :** 1767-882 x.

Abonnements : une année (3 numéros) : 12 euros. Merci d'adresser vos demandes, coordonnées et règlements à l'ordre de One Voice, à l'adresse ci-dessous : One Voice - 7 place de la République - CS 20263 - 56007 Vannes Cedex

Crédits photos : Couverture : One Voice. Page 1 : SerkanMutan/AdobeStock, Wolfgang Kaiser/iStock, One Voice, Fiona/AdobeStock. Page 2 : Tonga Terre d'Accueil. Page 3 : One Voice. Pages 4 et 5 : One Voice. Page 6 : Frank11/AdobeStock. Page 7 : One Voice. Pages 8 et 9 : One Voice. Page 10 : Adopt1Pet, Bouba & Cie, Amicale Féline de Lagrasse. Page 11 : DR. Pages 12 : One Voice. Page 13 : One Voice, Spix Production. Page 14 : Michael Cummings/GettyImages.



ÉDITO



Chères amies, chers amis,

Entre un sac de survie et son chien, l'homme n'a pas hésité. Alors que les bombes s'abattaient, il a pris son compagnon épuisé dans ses bras. Comme lui, de nombreux Ukrainiens ont quitté leur terre avec leurs animaux. Mais, face aux tirs, aux routes défoncées, aux contraintes sanitaires aux frontières, certains ont dû se séparer de leurs amis avec déchirement.

Aujourd'hui, des milliers de chiens et de chats errent dans les paysages dévastés, d'autres attendent dans des refuges inaccessibles.

Depuis le début du conflit, nous œuvrons avec nos amis polonais et hongrois, aux côtés de l'association ukrainienne *UAnimals*, notre partenaire historique dans le cadre des différentes coalitions (expérimentation animale, fourrure, etc.). Vétérinaires et bénévoles sont restés sur place au péril de leur vie afin d'acheminer eau et nourriture aux animaux des refuges. Nous leur avons adressé des fonds : ils savent qu'ils peuvent compter sur notre aide.

Nous soutenons également nos partenaires *Otwarte Klatki*, en Pologne, et *Magyar Szórmellenes Liga*, en Hongrie, qui tentent de faire passer des marchandises aux frontières.

La France a, comme d'autres États membres de l'UE, accepté d'ouvrir ses portes aux animaux des réfugiés. Une décision qui l'honore alors que d'ordinaire les chiens et chats en provenance d'Ukraine doivent répondre à des exigences réglementaires strictes pour entrer sur le territoire.

Mais si nous nous réjouissons de l'attitude nécessaire et généreuse de notre pays, une question émerge : comment peut-il faire preuve de cette compassion salutaire envers les animaux exilés, tout en continuant d'abattre par dizaines de milliers les chats errants de ses communes ?

La réponse se trouve dans le regard que poserait sur nous la communauté internationale si nos autorités forçaient des humains en détresse à abandonner leurs compagnons. Au contraire, ici, rares sont les témoins des mises à mort massives des chats sans famille...

Puisque ce sont les coups de projecteur qui obligent les politiques à protéger les animaux, nous restons mobilisés pour faire la lumière sur le drame de l'errance féline, en France aussi.

L'amour des animaux nous unit aux Ukrainiens et nous donne courage.

Avec mes amitiés de combat,

Muriel Arnal
Présidente-fondatrice



VICTOIRE POUR LES TOURTERELLES DES BOIS !

Grâce à un référé-suspension, nous avons obtenu en septembre 2020 un sursis pour les tourterelles des bois persécutées par les chasseurs. Mais l'arrêté du 27 août de la même année n'avait pas été annulé et menaçait toujours ces oiseaux. Depuis le 30 décembre dernier, c'est chose faite : le ministère de la Transition écologique contre lequel nous nous battions a déclaré forfait lors de l'audience. Le gouvernement peut encore déposer un nouvel arrêté, mais la partie semble quand même définitivement gagnée !

LA FOURRURE EN FRANCE, C'EST FINI !

Le massacre des animaux sauvages pour leur fourrure est bel et bien terminé dans notre pays ! Adoptée le 18 novembre 2021, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale a notamment interdit les élevages de visons d'Amérique et a contraint la dernière ferme contre laquelle nous nous battions à mettre la clé sous la porte. Le Sénat a décidé de supprimer le délai de transition laissant aux éleveurs jusqu'en 2025 pour se reconvertir. Une formidable victoire !



03/09

C'est la date de notre prochaine action à Auxerre pour réclamer la fermeture de l'élevage de chiens de Mézilles. Rendez-vous rue Paul Bert, de 10 h 30 à 13 h, afin de dénoncer les expérimentations sur les beagles et les golden retrievers que l'on fait naître délibérément malades et qui endurent les pires souffrances. Nous organiserons un happening visuel et sonore, en plein centre-ville. Soyez présents !

TOUJOURS SUR LE FRONT POUR LES LAPINS ANGORAS

Malgré nos multiples démarches juridiques, les lapins continuent de hurler de douleur lors de l'arrachage de leurs poils. Loin de baisser les bras et armés de l'évaluation du Pr Broom, éminent spécialiste du bien-être animal, nous venons de saisir une fois encore le ministre de l'Agriculture sur la question des techniques d'élevage et avons déposé une nouvelle plainte devant la Commission européenne. Nous ne céderons rien tant que nous n'aurons pas mis fin à la souffrance des lapins angoras !



BLOGOSPHERE

Nos actions, vos réactions... À lire sur le blog de One-voice.fr

JON

Aujourd'hui, je pleure et je suis en colère. Repose en paix Jon, merci à One Voice pour avoir pris soin de toi et honte aux tortionnaires qui t'ont exploité pendant des années. **Supergeo**

CORRIDA

Incroyable qu'il existe encore des gens qui trouvent du plaisir à voir torturer des animaux... et que d'autres, déguisés, en soient les bourreaux ! Inquiétant, non ? Que sont-ils ? **Api**

DELPHINARIUM

C'est révoltant et invraisemblable qu'on continue d'exploiter et emprisonner tous ces dauphins et orques dans les bassins honteux des parcs aquatiques. Comment peut-on encore s'extasier devant autant de souffrance et de maltraitance animale ? **Trochu**

BRACONNAGE DE LOUPS

Un grand soutien dans toutes vos actions et protections de tous les animaux. **Martine**

REQUINS DE LA RÉUNION



Choisir de tuer plutôt que de s'adapter aux autres formes de vie et les respecter est un non-sens catastrophique pour la planète. Chaque espèce est indispensable. **Chantal**

CIRQUES : L'INCURIE DES AUTORITÉS

Jon s'en est allé. Il a connu un an et demi de répit après une vie de souffrances. Or le juge n'inflige à ses tortionnaires qu'une amende de 300 euros ! Il en est de même pour tous les autres esclaves des circassiens : du Nouveau Cirque Triomphe à Elefantenhof Platschow en Allemagne, partout leur détresse est flagrante, mais les autorités préfèrent fermer les yeux que de se frotter à une véritable mafia. Qui gouverne qui ?

JON NOUS A QUITTÉS



Tout est allé très vite. Mercredi 26 janvier, Jon a commencé à refuser de s'alimenter. Il est parti en trois jours. Sans une plainte, sans montrer aux soigneurs la gravité de son état. Jon était courageux et l'avait prouvé. Enfermé dans une cage, reclus sous la menace du dresseur Steve Gougeon du Cirque de Paris, il avait souffert pendant de longues années. En 2020, nous l'avions arraché à cet enfer et depuis, malgré ses blessures physiques et psychiques, il avait repris des forces, grâce aux atten-

tions perpétuelles des soigneurs de Tonga Terre d'Accueil. Pour lui, nous rêvions d'une fin de vie paisible dans un sanctuaire de Toscane où nous lui avions réservé une place. Nous n'attendions que le feu vert de la justice pour l'emmener. Nous n'en aurons pas l'occasion et cela nous afflige. Mais nous savons aussi qu'à la fin de sa vie, Jon aura bénéficié d'une existence paisible avec ses amies Patty, Céleste, Hannah et Marly, loin de l'exploitation des circassiens et de son camionnage. **SOPHIE DUSSOSSOIS** ●

DUMBA : MÊME HO NOS FRONTIÈRES, L'ABANDONNONS



Nos enquêteurs avaient rapporté début 2021 des images terribles du site où Dumba était séquestrée en France. Recluse dans une remorque minuscule, souvent par un froid glacial, elle était soumise à un couple de dresseurs qui lui imposaient une vie d'esclave itinérante (voir Noé 100). Nous avons alors lancé une pétition, interpellé les médias, la justice et les autorités pour la sauver. Soutenus par les avis concordants de six experts indépendants confirmant son état préoccupant, nous avons adressé des courriers au préfet du Gard et déposé une plainte auprès du procureur d'Alès, pour obtenir la saisie de l'éléphante. Mais le procureur a classé l'affaire sans suite, s'appuyant sur un autre rapport d'expertise. Nous lui avons réclamé ce document, sommes remontés jusqu'au procureur général pour y avoir accès... sans succès. Finalement, nous avons intenté

ORS DE NOUS NE PAS !



un recours devant le tribunal administratif pour nous le procurer et nous attendons toujours la date d'audience ! Que contient donc ce rapport qui permet de laisser Dumba aux mains de ses dresseurs dans une situation évidente de maltraitance ? Nous ferons tout pour le savoir !

En attendant, à la suite de notre alerte, les tortionnaires de Dumba ont fui en février 2021 jusqu'en Allemagne et l'ont placée, en catastrophe, dans le cirque sédentarisé Elefantenhof Platschow.

Un an après, nos enquêteurs continuent de veiller sur elle. Si Dumba n'est plus soumise à des spectacles dégradants et qu'elle n'est plus détenue dans des conditions infâmes, elle mérite bien mieux : une vie en sanctuaire. Nous nous battons jusqu'au bout pour lui offrir une retraite heureuse ! Arrachée à son Asie natale il y a quarante ans, il est grand temps qu'elle connaisse un véritable répit... **KARINE SAGE** ●

LIONS EN DANGER AU NOUVEAU CIRQUE TRIOMPHE !

Voici des mois que nous sommes aux trousses de Joseph Gougeon, directeur du Nouveau Cirque Triomphe. L'homme est le neveu de Steve Gougeon, à la tête du Cirque de Paris, où nous avons saisi Jon et ses compagnes.

Infractions et récidives

Les services de l'État ont pointé ses graves infractions au cours des dernières années... Lors d'un contrôle le 5 novembre 2020 à Irigny (69), une inspectrice de l'environnement a souligné les conditions de détention sordides des fauves : parqués les uns sur les autres dans des hangars insalubres souillés de déjections. Les visites inopinées antérieures des services préfectoraux du Rhône (octobre 2019) et de l'Isère (février 2020) ainsi que leurs rappels à l'ordre n'avaient pas plus impressionné Joseph Gougeon. Il continuait à sévir en toute impunité. Y compris en laissant les lions s'accoupler, comme nos enquêteurs en ont été témoins, en vue probablement d'alimenter les trafics.

Trafics en tout genre

Établi au printemps 2021, le rapport des services vétérinaires de la préfecture du Rhône signalait notamment un défaut d'identification des lions, dont l'un portait le numéro de Jon, alors que nous l'avions confisqué au Cirque de Paris en juin 2020 ! En outre, le document faisait

mention du dépôt d'une dépouille de lion auprès d'un taxidermiste non agréé. Face à ces éléments plus que troublants mais qui ne semblaient pas émouvoir les autorités, nous avons mené notre propre investigation, jusqu'aux portes d'un revendeur d'animaux naturalisés. L'horreur y attendait nos enquêteurs : ils ont mis au jour un trafic d'animaux de cirque empaillés !

Saisir les lions pour les sauver !

Les lions du Nouveau Cirque Triomphe sont clairement en danger de mort. Nous nous battons pour obtenir leur saisie. Mais force est de constater qu'en dépit des éléments accablants de ce dossier, les autorités regardent ailleurs. Plutôt que de nous laisser la garde des félins, le préfet du Rhône a finalement signé un arrêté, le 22 juin dernier, autorisant Joseph Gougeon à les placer... où cela lui chantait ! Résultat : il les a cédés à Guy Mordon, dresseur notoire mis en demeure pour non-respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture et qui ne dispose pas de certificat de capacité pour accueillir de nouveaux lions. Ainsi, en France, on préfère laisser les malfrats gouverner ? S'il s'agissait de voleurs de voitures, l'État les aurait-il laissés revendre leur butin ? À ce jour, les fauves sont toujours entre les mains des circassiens et nous avons déposé une nouvelle plainte. **K.S.** ●



« SOIGNEUR » D'UN JOUR AU MARINELAND D'ANTIBES



Inscrit anonymement à l'atelier « soigneur de dauphins », notre enquêteur a constaté l'exploitation systématique des cétacés. Les dresseurs vont jusqu'à empêcher Malou de protéger son bébé. **KARINE SAGE**

Sur le papier, le programme du Marineland d'Antibes propose au public une sensibilisation à la santé des cétacés. L'un de nos jeunes enquêteurs s'est inscrit à l'atelier. Ce qu'il a vu dépasse l'entendement : il a assisté à une véritable séance de dressage des dauphins qui répondent aux ordres dans le stress le plus total.

Ollie, dressée dès le plus jeune âge

Ollie – la petite dernière de Malou, née au printemps 2020 – est notamment au centre d'une manipulation des plus perverse. Les pseudo-soigneurs n'hésitent pas à l'éloigner de sa mère pour l'obliger à réaliser des numéros. Capturée dans la nature en 1985, Malou sait de quoi ces hommes sont capables : le dressage par la faim pour faire exécuter des figures contre nature. Voici bientôt trente ans qu'elle est soumise à cette vie d'esclave et doit répondre aux ordres sur commande si elle veut être alimentée. Mais elle refuse que son bébé subisse les

mêmes épreuves. Alors, elle garde un œil sur lui et fait de son mieux pour le dissuader d'approcher les tortionnaires.

L'impuissance d'une mère

Mais les dresseurs sont retors et mettent en œuvre toutes sortes de ruses pour contourner le repart maternel et parvenir à leurs fins. Notre enquêteur a ainsi assisté à une scène à fendre l'âme : tandis que des « soigneurs » attiraient Malou affamée avec de la nourriture, d'autres en ont profité, derrière son dos, pour forcer Ollie à accomplir des exercices. Quand Malou s'est aperçue du subterfuge, elle est revenue en trombe auprès de sa fille. Mais comment aurait-elle pu intervenir ? Notre enquêteur a été frappé par son drame : celui d'une mère placée devant un dilemme toxique, sommée de choisir entre le fait de s'alimenter et celui de venir en aide à son bébé. Pour, finalement, se retrouver impuissante à le secourir face aux maîtres et maîtresses du bassin...

Usurpation de la place parentale

« Quiconque obligerait un jeune enfant à exécuter une chose que ses parents ne cautionnent pas, serait considéré comme dangereux et fermement remis à sa place par l'ensemble de la société. Alors pourquoi cela ne choque-t-il pas quand il s'agit de dauphins captifs ? », demande notre enquêteur. Oui, pourquoi cela ne choque-t-il pas que des humains se placent entre deux êtres de la même espèce, de la même famille, pour imposer leur loi au nom du spectacle ? Nulle autre qu'une mère ne sait mieux ce qui est bon pour son enfant. Nul ne devrait s'interposer entre eux, encore moins pour le maltraiter. Les « soigneurs » sont des dresseurs qui ne disent pas leur nom. Nous nous battons pour transférer Malou, Ollie et leurs compagnons le plus rapidement possible dans un sanctuaire marin où ils pourront enfin nager comme bon leur semble, s'apaiser, oublier l'exploitation par la faim et l'enfermement. ●

NOUVEAU RECOURS POUR MOANA ET INOUK

Nous continuons de nous battre pour les orques du Marineland d'Antibes.

Moana et son oncle Inouk sont particulièrement mal en point. **MARIE-SOPHIE BAZIN**

En novembre dernier, nous sommes retournés deux fois au Marineland d'Antibes pour voir comment se portaient les quatre orques. Nous nous inquiétons particulièrement pour Inouk dont la dentition est catastrophique. Mais c'est aussi l'état de Moana qui nous a alarmés. À seulement onze ans, le jeune mâle prend des allures de vieillard. Nous avons transmis nos photographies de lui à la biologiste marine, Ingrid Visser, pour recueillir son expertise. Elle a notamment observé un œdème sous son menton. Or, cette lésion présente des similitudes avec celles qu'elle a déjà constatées chez Inouk et fait craindre qu'un même mal les ronge. S'agit-il d'une maladie ? D'une blessure ? D'une infection liée à la mauvaise qualité de l'eau dans laquelle ils croupissent en permanence ? Aucune certitude à ce stade. Ce qui est sûr, en revanche, c'est « qu'il existe de réels problèmes de bien-être et de santé pour les orques détenues au Marineland Antibes », souligne la spécialiste. Elle affirme même qu'il fait partie des pires au monde et que « Moana souffre de facteurs de stress aigus et chroniques, associés à un confinement non naturel dans une installation extrêmement mal entretenue. »

À l'évidence, Moana et Inouk vont de plus en plus mal. Il faut une auscultation d'urgence pour poser un diagnostic précis et les soigner. Nous avons déposé plainte pour actes de cruauté contre le delphinarium et l'assignons en référé devant le tribunal judiciaire de Grasse. Nous réclamons au juge de désigner un expert indépendant qui puisse avoir accès à tous les documents et pièces relatifs aux examens, soins et interventions pratiqués jusqu'ici. Tant que Moana, Inouk et leurs compagnons seront livrés aux seules mains de leurs « propriétaires », nous avons tout lieu de penser que leur survie est menacée. ●



ENQUÊTE SUR L'AUTRE MARINELAND

L'un de nos enquêteurs s'est rendu au Canada à l'automne dernier pour ramener des images inédites d'un autre Marineland, en Ontario. Au sein de cet établissement délabré, Kiska est soumise à l'isolement forcé après la perte tour à tour de ses cinq petits. Un drame indescriptible. Chez les orques, les liens familiaux sont extrêmement forts et l'on ne se quitte jamais. Depuis dix ans, la pauvre mère en deuil est enfermée dans une prison de béton minuscule, sans rien pour alléger son immense peine : ni compagnon, ni jeu, ni zone de repli. Dans d'autres bassins, les bélugas et les dauphins, eux, sont entassés les uns sur les autres. La promiscuité les rend fous et leurs corps portent des marques d'automutilation et de morsures.

Nous nous mobilisons pour les secourir et avons adressé le rapport d'expertise d'Ingrid Visser à Isabelle Hudon, ambassadrice du Canada en France, ainsi qu'à Sylvia Jones, solliciteur général de l'Ontario, et à Paula Milne, inspectrice en chef des services de protection

des animaux de la Province. Cette dernière nous a répondu qu'une inspection était en cours mais qu'elle ne pouvait délivrer d'informations sur son état d'avancement. Nous ne nous laisserons pas endormir par ce courrier évasif... Hors de question d'abandonner Kiska et les autres animaux au sort que leur réservent le parc ou les autorités canadiennes !



CHASSE : LA JUSTICE NOUS DONNE RAISON

////////////////////

Ils sortent leurs fusils quand la France est confinée et traquent de jeunes blaireaux hors des périodes autorisées. Les chasseurs sont-ils au-dessus des lois ? Non. La justice a rendu deux verdicts en notre faveur. **SOPHIE DUSSAUSSOIS**



Face à ce verdict incompréhensible, nous avons saisi le Conseil d'État. Les conclusions de la rapporteuse publique étaient on ne peut plus claires. « Nous pensons que le juge des référés a commis une erreur de droit, assez flagrante pour être sanctionnée aujourd'hui », a-t-elle proclamé. Le Conseil d'État a annulé le jugement de Loire-Atlantique. Nous n'avons rien versé à la Fédération de chasse !

Des avancées malgré les manipulations

Cette victoire devant la plus haute juridiction administrative française a le mérite de remettre les pendules à l'heure, malgré les manœuvres incessantes des chasseurs pour contourner les lois avec la complicité des dirigeants. Et quand, en mai dernier, la préfète de l'Ain a pris un arrêté autorisant que les blaireaux soient déterrés pendant la période complémentaire par les veneurs, du 15 mai au 31 août 2021, nous avons aussi dénoncé ce décret en justice. Les chasseurs ont déjà le droit révoltant de tuer durant plusieurs mois de l'année, ils ne doivent pas s'attaquer aux petits qui viennent de naître et ne sont même pas encore sevrés !

Le tribunal administratif de Lyon a tranché en notre faveur. La décision ayant été rendue le 14 décembre 2021, elle n'a malheureusement pas pu empêcher, cette fois, l'extermination des blaireautins. Mais elle a au moins le mérite de pointer l'illégalité de la procédure menée par les services de l'État français, sous l'influence du lobby des chasseurs. C'est une avancée importante. Oui, grâce à nos actions, la cause des animaux sauvages gagne du terrain dans les tribunaux. Cette double victoire nous met du baume au cœur. ●

En 2020, des arrêtés préfectoraux permettaient aux chasseurs de se soustraire aux règles du confinement. Pendant que la France entière restait enfermée, eux pouvaient donc continuer de massacrer des animaux sauvages, en toute liberté. Indignés par ces passe-droits scandaleux, nous nous sommes mobilisés aux

côtés d'autres ONG, comme la LPO et l'Aspas. Ensemble, nous avons porté l'affaire en justice. Non seulement le juge des référés du tribunal administratif de Nantes a rejeté notre demande, mais il a ordonné que nos trois associations versent mille euros au bénéfice de la Fédération départementale des chasseurs de Loire-Atlantique !

LA VÉRITÉ DES ÉLEVAGES D'ANIMAUX SAUVAGES

Les chasseurs ne sont pas les seuls à persécuter les animaux sauvages. De nombreux consommateurs en raffolent, notamment à l'occasion des repas de fêtes de fin d'année. Ainsi, des exploitations élèvent des cerfs, des daims, des chevreuils ou des sangliers pour les engraisser avant de les conduire à la boucherie.

Jusqu'au bout de l'enfer de jeunes cerfs

Afin de mieux connaître leur sort, nous avons infiltré, à l'automne dernier, la ferme Apicerf, à Cluny (71), qui fait naître et grandir des faons destinés à alimenter les étals des marchés et les cartes des restaurants « traditionnels ». Il a fallu des mois de repérage et de filature pour approcher un troupeau de daguets maintenus captifs. À l'époque, les jeunes mâles développaient, radieux, leurs premiers bois. Hélas, ils n'ont jamais connu la joie de devenir adulte. Un soir, l'éleveur les a fait monter dans un fourgon. Direction, l'abattoir...

Nos enquêteurs sont parvenus à suivre les animaux au cours de ce périple sans se faire repérer. Les malheureux prisonniers ne comprenaient pas ce qui leur arrivait. À l'aube, lorsque le véhicule s'est arrêté devant les portes de leur ultime destination, ils ont encore attendu. Muets, figés, incrédules. Et puis, certains ont commencé à trembler, sentant la mort se rapprocher. Soudain, les portes du camion se sont ouvertes. Le bouvier et l'éleveur sont entrés et la tuerie a commencé. Là, à l'intérieur même du

Extrêmement répandus dans notre pays, les élevages d'animaux sauvages demeurent méconnus. En infiltrant cette filière, nous avons découvert le pire. **MARIE-SOPHIE BAZIN**

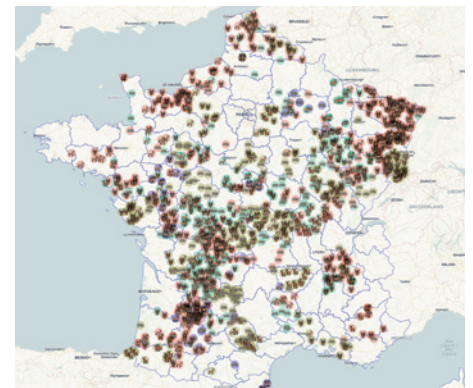


fourgon, les hommes les ont exécutés tour à tour, en proférant insultes et moqueries avant chaque tir de pistolet. Ceux qui bougeaient encore après s'être écroulés ont été témoins pendant d'interminables minutes de l'agonie de leurs compagnons. Ensuite, ils ont été traînés vers l'abattoir pour être achevés et découpés... Nous avons tout filmé et bien évidemment porté plainte contre l'établissement.

Des élevages sur tout le territoire

Parallèlement à cette enquête, nous avons dévoilé la carte des élevages officiels d'animaux sauvages établis dans notre pays. On les compte par centaines. Promis aux abattoirs ou aux chasseurs pour leur servir de proies, les ongulés qui y grandissent sont tous condamnés à être massacrés. Ce recensement est le fruit d'un travail entrepris par nos équipes juridiques depuis 2019 et il est loin d'être exhaustif !

De nombreuses préfectures refusent de nous fournir des informations, bien que le Code de l'environnement les y oblige. Nous devons nous battre pour les obtenir en saisissant la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs). Si cela ne suffit pas, nous irons en justice pour faire toute la lumière sur ces pratiques ! ●



Vous pouvez consulter la carte sur notre site dédié à la chasse : www.lachasseunproblememortel.fr/carte-des-elevages-de-grands-gibiers-en-france/



CHATS ERRANTS : LES OUBLIÉS DE LA LOI

////////////////////

La loi contre la maltraitance animale adoptée en novembre dernier devait changer leur sort. Il n'en sera rien.

En France, les chats errants sont entre 11 et 13 millions à devoir lutter chaque jour pour leur survie. Pour eux, nous exigeons des moyens à la hauteur des enjeux. **SOPHIE DUSSAUSSOIS**



L'innovation devait être majeure pour nos amis les félins, de plus en plus nombreux sur les routes de France. La déception est cuisante. En novembre dernier, les députés s'étaient prononcés pour changer leur destin : les mairies avaient l'obligation de capturer, de stériliser et d'identifier les chats errants de leur commune. Hélas, le Sénat a fait marche arrière. Les municipalités peuvent agir, mais n'y sont pas contraintes. La deuxième chambre du Parlement a estimé que les coûts des campagnes de stérilisation étaient trop importants.

Un chat sur deux en errance

Pourtant, il y a urgence, car la pandémie n'a fait qu'aggraver une situation déjà dramatique. Après des adoptions « coup de cœur » lors des confinements successifs, les chats ont été abandonnés en masse par des propriétaires irresponsables. Les députés en sont conscients et dressent actuellement un état des lieux précis de l'errance féline. Mais nous le savons : aujourd'hui, près d'un chat sur deux erre seul sur les routes. Sans un budget national dédié pour financer les campagnes de stérilisation, ils seront de plus en plus nombreux à endurer



CE QUE DIT LA LOI

Le volet de lutte contre l'errance féline, adoptée dans la loi contre la maltraitance animale, prévoit trois évolutions :

- l'autorisation de nourrir les chats sur leur lieu de capture ;
- l'interdiction de vendre des chiens et des chats en animalerie à partir de 2024 ;
- l'astreinte pour les futurs propriétaires de signer un certificat d'engagement.

Par ailleurs, les familles d'accueil qui fonctionnent avec les associations sans refuge sont désormais reconnues par la loi. Elles sont notamment dorénavant obligées de tenir un registre d'entrée et de sortie, de déclarer les animaux en préfecture et de mettre en place des protocoles sanitaires. Les municipalités, quant à elles, doivent instaurer des actions de sensibilisation à la stérilisation dans les mairies et/ou les cabinets vétérinaires. Elles sont tenues de disposer d'une fourrière ou de fonctionner avec une association disposant d'un refuge.

L'abattage est illégal

Nous rappelons que l'abattage des chats et des chiens est illégal en France, que ce soit chez un vétérinaire ou dans une fourrière. Malheureusement, les pratiques restent opaques et très disparates d'un département à l'autre. Pour les chats, il concerne des centaines de milliers d'individus.



cette vie de misère. Loin de l'image d'Épinal de liberté et d'indépendance, les chats abandonnés sont confrontés aux maladies, aux violences, à la malnutrition...

Des évolutions trop lentes

Le Sénat a toutefois acté une évolution pour améliorer leur sort. Désormais, les félins peuvent être nourris sur leurs lieux de capture, ce qui permet de les ancrer dans un territoire. Bien évidemment, cela ne suffira pas et les manques cruciaux de moyens financiers et de contrôles restent criants. Car si les collectivités municipales sont tenues de disposer d'une fourrière ou de veiller à ce que les chats errants soient recueillis dans des associations avec refuge, cela ne garantit pas la qualité d'accueil. Les pratiques d'euthanasie – ou plutôt d'abattage – sont illégales, mais elles persistent en masse. Dans la réalité, de nombreux félins sans famille sont, hélas, encore mis à mort en toute impunité.

Mobilisés, plus que jamais

Depuis plusieurs années, nous nous battons pour faire évoluer les consciences et sauver les chats de cette existence. Nous coordonnons notamment des actions dans les collèges et les lycées pour impliquer les plus jeunes et mobilisons nos militants lors de happenings.

Cette année, nous remontons au front à travers de nouvelles opérations de sensibilisation, partout en France. Sur ce sujet

de société de grande ampleur, il est essentiel d'informer le public pour que chacun prenne ses responsabilités. Les chats des routes, qu'ils aient été abandonnés ou qu'ils soient nés de parents errants, demeurent des animaux familiaux. Les chatons recueillis avant la fin de la période critique de socialisation sont adaptés à la vie de famille. Ceux qui restent « trop sauvages » pour s'intégrer endurent une profonde détresse. Il est de notre devoir de leur venir en aide.

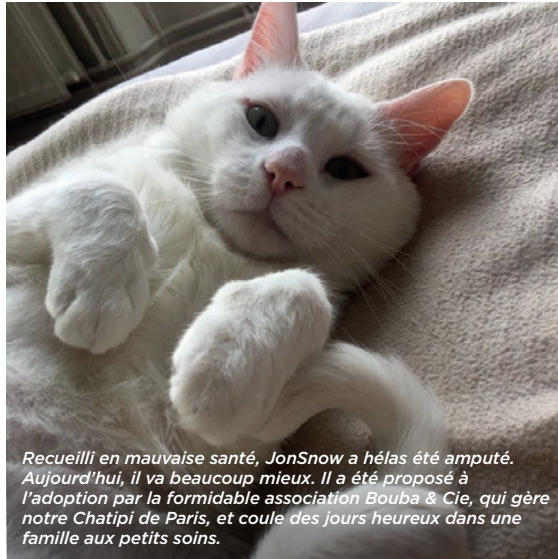
Oui, les chats sans foyer méritent un autre destin. Pour eux, nous exigeons un plan national de lutte et demandons la stérilisation obligatoire. Nous maintenons la vigilance maximum sur les suites de la loi de novembre. ●

DES RÉFÉRENTS « ERRANCE FÉLINE » PARTOUT EN FRANCE

Dans le souci de renforcer nos actions, nous recrutons des référents « errance féline » partout en France. Ces spécialistes, auxquels nous proposons des formations, seront chargés de coordonner les démarches des équipes militantes localement et d'informer le public sur la cause des chats errants.

14 NOUVEAUX CHATIPIS CETTE ANNÉE

Une nouvelle petite maison a été installée en septembre au Chatipi de Villeneuve-lès-Béziers pour accueillir les plus timides, comme Grief (sur le toit).



Recueilli en mauvaise santé, JonSnow a hélas été amputé. Aujourd'hui, il va beaucoup mieux. Il a été proposé à l'adoption par la formidable association Bouba & Cie, qui gère notre Chatipi de Paris, et coule des jours heureux dans une famille aux petits soins.



À Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, le Chatipi sera installé au centre du village. Il accueillera une vingtaine de chats errants, qui sont d'ores et déjà stérilisés.



Nous n'avons pas attendu la loi pour agir. Depuis quatre ans, nos refuges Chatipis se déploient partout en France. Avec une adhésion grandissante des élus et des citoyens. **S. D.**

Notre concept inédit de refuge pour les chats errants vole de succès en succès. L'an dernier, trente projets se sont concrétisés. Cette année, nous transformons l'essai : quatorze nouveaux Chatipis devraient voir le jour. Car si la loi n'oblige pas les municipalités à prendre en charge l'errance féline, partout des élus et citoyens se mobilisent à nos côtés.

Convaincue de la première heure, Villeneuve-lès-Béziers, dans l'Hérault, vient de signer une nouvelle convention avec notre association pour un second Chatipi sur sa commune. Dans l'Aude, c'est avec la municipalité de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et l'association de l'Amicale féline, que nous nous apprêtons à implanter le refuge. Déjà, une vingtaine de chats y ont été stérilisés. Ils vont emménager très bientôt dans leur chalet tout confort, alimenté en eau par la mairie.

Au centre du village

Ombagé par une parcelle arborée, le chalet sera situé au centre du village, près des habitants. Car si les Chatipis ont

pour vocation initiale d'aider les chats des routes, confrontés aux intempéries, à la violence de la rue et à la malnutrition, ils fonctionnent aussi comme des espaces de sensibilisation du grand public. Equipés de panneaux pédagogiques pour expliquer les enjeux de l'errance féline à tous, ils sont construits à proximité des EPHAD, des écoles, des hôpitaux, des maisons de santé... Les Chatipis ne sont pas de simples abris, mais des endroits de rencontre. Des lieux qui favorisent également les liens sociaux. ●

LES CHATIPIS SUR LA TOILE

Notre programme Chatipi bénéficiera bientôt d'un site dédié. Il permettra de suivre les projets en cours, de présenter la procédure pour installer un refuge sur sa commune ou encore de sensibiliser le grand public aux enjeux de cette problématique.

#URGENCE ERRANCE FÉLINE

Problème d'ordre public, l'errance féline est cause de maltraitances, mais aussi de nuisances environnementales et sanitaires. Depuis plusieurs années, nous réclamons un plan d'urgence national. Les autorités doivent prendre leurs responsabilités sur ce sujet. Nous demandons :

- **la création obligatoire** d'un lieu de vie pour les chats libres dans chaque commune ;
- **la stérilisation impérative** de tous les chats âgés de six mois ou plus ;
- **l'interdiction des cessions** gratuites ou onéreuses des chats par petites annonces de particuliers (notamment sur internet) et par les animaleries, à l'exception des refuges.

ILS PARLENT DE NOUS !

À l'étranger, chez nos adversaires, au niveau local comme national, à la télévision, à la radio et imprimées, nos actions pour les animaux n'ont cessé de faire parler. Toutes nos campagnes ont été relayées par les médias, et même par le Sénat. **UNE SÉLECTION DE JULIA MOTHÉ**

DELPHINARIUMS

Femke
Courrier Picard
 08/02/22

Kiska
Mr Mondialisation
 12/12/21

Moana
Paris Match
 23/11/21

Requins
Journal de l'Île de la Réunion
 19/03/22

Loups
Sud Ouest
 13/03/22

CIRQUES

Parc Saint Léger
Oise Hebdo
 18/03/22

Jon
Paris Normandie
 03/02/22

Cirque Poliakov
La Nouvelle République
 10/03/22

MALTRAITANCE

Dressage de chiens
Le Dauphiné Libéré
 19/03/22

ERRANCE FÉLINE

Quest France
 04/03/22

ANGORA

La Voix du Nord
 01/12/21

CHASSE

Chasse en enclos
BFM TV
 09/12/21

Rencontre chasseurs
Le Chasseur français
 02/03/22

Table ronde
Sénat
 08/02/22

Détourage de blaireaux
Le Journal de Saône-et-Loire
 17/03/22

Élevage de cerfs
Le Journal de Saône-et-Loire
 21/12/21

Palombes
Le Chasseur français
 12/03/22

EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Brut Nature
 22/01/22

LANCEURS D'ALERTE

France Info
 16/02/22

ANGORA

La Voix du Nord
 01/12/21

LANCEURS D'ALERTE

France Info
 16/02/22

ANGORA

La Voix du Nord
 01/12/21

MOBILISÉS PLUS QUE JAMAIS !

Ce ne sont pas les mois d'hiver qui freinent nos militants... Quel que soit le temps, ils répondent toujours présents pour soutenir nos actions dans la rue et sensibiliser le public aux drames des animaux. Un immense merci ! **M.S.B.**

16 SEPTEMBRE

#ExpérimentationAnimale

Dans la foulée de notre action du 4 septembre, devant la préfecture de l'Yonne à Auxerre (voir Noé 102), nos militants se sont rassemblés pour les chiens exploités par Marshall BioResources. Cette fois-ci ils se sont retrouvés à Lyon, devant le siège social de l'entreprise qui, pour rappel, détient, à Gannat et Mézilles, les deux élevages français de beagles destinés aux laboratoires. Aussi puissant que soit notre ennemi, nous lui tenons fermement tête et dénonçons ses méfaits. ●



À Lyon

2/3 OCTOBRE #LaChasseUnProblèmeMortel

Cette nouvelle action a rencontré un formidable écho. Pas moins de 19 villes ont participé pour crier avec nos militants leur révolte contre la chasse. Information des passants, signature de pétition, le public s'est montré très réceptif. Nos dernières révélations sur les pratiques du milieu cynégétique horribles le plus grand nombre. Et nos récentes victoires, notamment pour les oiseaux, nous encouragent à poursuivre le combat ! ●



À Beauvais



À Montpellier



À Paris

9 OCTOBRE

#ExpérimentationAnimale

À Paris, les militants ont répondu à notre appel et nous ont rejoints devant les portes du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (MNHN) pour défendre les microcèbes mignons (*Microcebus murinus*). L'établissement possède le plus gros élevage au monde de ces minuscules primates pour leur faire subir des expériences dans les laboratoires de recherche. Nous nous battons pour faire toute la lumière sur les atrocités qu'ils endurent. Nos actions dérangeant et ont des répercussions concrètes : le MNHN s'est fendu d'un droit de réponse auprès des journalistes de l'AFP où il tente de justifier l'injustifiable. Nous prévoyons de renouveler cette action tous les ans, tant que les petits lémuriens seront condamnés aux scalpels ! ●

30 OCTOBRE #LoiAlerte

Aux côtés de la Maison des lanceurs d'alerte et de trente autres organisations, nous luttons pour la protection des lanceurs d'alerte, sans qui tant de scandales ne seraient jamais révélés. Le 30 octobre, dix grandes villes se sont mobilisées pour soutenir les douze propositions de cette coalition en informant le public et en l'invitant à signer l'appel. Les animaux ont besoin des lanceurs d'alerte comme nos enquêteurs, qui prennent d'immenses risques pour dénoncer leurs souffrances ! ●



À Nice



À Bordeaux

20/21 NOVEMBRE #VieDeChiensDeChasse

C'était une action nationale inédite : une quinzaine de nos antennes locales ont défendu la cause des chiens de chasse considérés comme des outils par ceux qui les exploitent. Diffusion de vidéos et de tracts, pétition... Cette mobilisation a eu de belles retombées. Le public a découvert avec effroi le sort de nos compagnons maltraités et ignorés de tous. ●

11/12 DÉCEMBRE #ExpérimentationAnimale

Encore une belle mobilisation militante dans le cadre de la journée internationale des droits des animaux. Quatorze de nos antennes ont pris fait et cause pour les victimes d'expérimentation. Souris, lapins, chevaux, poissons, chats, cochons et tant d'autres... Ils sont près de 1,9 million à endurer les pires tortures sur les paillasses chaque année en France, dans le silence le plus complet. Nous réclamons plus de transparence sur les pratiques des laboratoires et que notre pays s'engage vers des méthodes alternatives plus éthiques et plus fiables. ●



À Nantes



À Strasbourg

22/23 JANVIER 2022 #StopAngora

Cette action coordonnée au niveau national a rassemblé plusieurs centaines de militants dans quinze grandes villes de France. Regroupés devant des centres commerciaux et zones marchandes très fréquentés, ils ont interpellé des marques vendant des vêtements en angora. Les séances d'épilation ont été mimées sur un lapin à taille humaine, tandis qu'étaient diffusés les hurlements de l'animal. Appelées « Name and Shame », ces mises en scène très efficaces pointent les enseignes qui prennent part à la torture des lapins et permettent aux passants de saisir ce que signifie concrètement leur exploitation. ●



LOUP : CET APPEL QUI NOUS RÉVOLTE

« Un loup sur son territoire est un loup de trop. En Haute-Vienne, nous avons du plomb et du poison et nous régulerons par nous-mêmes. »

Comment osent-ils ? Ces mots assassins ont été publiés noir sur blanc par la Coordination rurale. Ils ont ensuite été claironnés devant les caméras de France 3 par Florian Tournade. Le président du syndicat agricole de la Creuse est même allé plus loin : il a incité les agriculteurs à cacher les corps.

Alors, oui, la Coordination rurale a du plomb, du poison. De la haine. Nous, nous avons la loi et notre vigilance de chaque instant. Devant cet appel public indigne, One Voice a réagi immédiatement. Nous avons déposé plainte au tribunal judiciaire de Guéret. Le braconnage d'une espèce protégée est une

infraction passible de plusieurs années de prison. L'incitation à le commettre est également un délit.

Face à ces propos profondément choquants, la ministre de la Transition écologique a déclaré avoir ouvert une enquête. Nous ne sommes pas dupes. Car les loups, protégés par la réglementation européenne, restent vulnérables en France et victimes des tirs de prélèvement organisés par notre gouvernement. À la suite des actions récurrentes de One Voice, l'État français a été condamné plusieurs fois par le Conseil d'État pour sa politique meurtrière.

One Voice veille sur les loups dans tous les départements de France. Nous sommes là pour défendre chacun d'entre eux et empêcher leur persécution.



NON subventionnée
LIBERTÉ de parole garantie !